

Convention de partenariat

Entre

**La Caisse Interfédérale
de Crédit Mutuel**

Et

L'Académie de Rennes

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant, d'une part que le Crédit Mutuel de Bretagne :

- Représente 4 établissements et 3200 salariés en région Bretagne dans le domaine banque-assurance,
- Cherche à adapter les emplois et qualifications nécessaires à son fonctionnement et à son évolution,
- A la volonté de s'impliquer dans la formation initiale,
- Recherche une meilleure adéquation de la relation emploi/formation, dans les secteurs de la banque et de l'assurance où les besoins de recrutement seront importants dans les années à venir.

Et, pour atteindre ces objectifs, souhaite apporter son concours actif au système éducatif et faciliter la coordination des actions entre l'académie de Rennes et ses établissements.

Considérant, d'autre part, que l'académie de Rennes :

où sont implantés des établissements de formation initiale, publics et privés sous contrat, et continue, en particulier dans les domaines du commerce, de la banque et de l'assurance,

- Prépare aux différents diplômes professionnels et technologiques,
- Met en place, à tous les niveaux, des dispositifs d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle et de validation des acquis d'expérience,
- Veut développer l'accueil des jeunes en entreprise,
- Souhaite renforcer, dans le cadre de la rénovation des BTS commerciaux (Management des unités commerciales et Négociation relation client), sa coopération avec l'ensemble des établissements de Crédit Mutuel de Bretagne, aussi bien dans le cadre de ses missions générales d'information sur les métiers que pour les actions qu'il conduit dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes.

Les deux parties déclarent leur volonté de conclure un accord de partenariat régional afin de renforcer leurs relations en recherchant la complémentarité de leurs actions, et conviennent de la mise en place des différents axes de collaboration ci-après décrits.

AXES DE PARTENARIAT

1. EVOLUTION DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES DIPLOMES

L'académie de Rennes et le Crédit Mutuel de Bretagne se tiendront mutuellement informés des besoins d'évolution des métiers, des formations, ainsi que des tendances de l'emploi.

2. INFORMATION ET ORIENTATION

Information des jeunes, des familles, des personnels de l'Education nationale

Le Crédit Mutuel apporte son concours à l'action menée par l'académie de Rennes (ONISEP¹ – SAIO²) en matière d'information et d'orientation vers les métiers et emplois dans le secteur d'activité le concernant. A cet effet, il contribue à l'information des jeunes, des familles, des équipes pédagogiques et des conseillers d'orientation psychologues, notamment par :

- L'élaboration et la diffusion de supports d'information,
- La participation de représentants de la profession à des conférences et à des actions d'information dans les collèges et les lycées,
- La participation à des salons professionnels et à des manifestations visant à informer sur les métiers et les emplois dans le secteur (forum des métiers...).

L'ensemble de ces actions doit faciliter l'élaboration du projet personnel et professionnel des jeunes.

3. FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Accueil des jeunes en entreprise

Les partenaires affirment leur volonté d'accroître l'efficacité de la formation professionnelle des jeunes grâce à une meilleure interaction entre l'Education nationale et l'entreprise.

Les partenaires facilitent l'accueil en stage des étudiants des BTS Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client, Banque et Assurance ; ils encouragent le développement d'une coopération locale entre les établissements scolaires et les agences du Crédit Mutuel de Bretagne.

¹ Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions

² Service Académique d'Information et d'Orientation

Afin de formaliser cette coopération, les partenaires proposent aux établissements scolaires et aux directions départementales du Crédit Mutuel la signature d'une convention de partenariat locale dont le modèle est annexé au présent accord.

Compte tenu de leurs contraintes, les partenaires locaux s'engagent :

- à respecter les modalités d'accueil et d'organisation des périodes de formation en entreprise et à utiliser la « convention type de stage » proposée en annexe,
- à informer et à former les tuteurs des modalités d'acquisition des diplômes par Contrôle en Cours de Formation – CCF – (cf. annexe jointe « Guide du Tuteur » proposé par le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche),
- à avertir leurs personnels et les étudiants du caractère confidentiel des informations recueillies, tant dans l'entreprise que dans l'établissement scolaire à l'occasion du présent accord de partenariat ; l'utilisation d'informations en dehors de la présente convention de partenariat ne peut intervenir sans le consentement des parties intéressées.

Participation aux jurys d'examen

Les représentants du Crédit Mutuel seront sollicités pour participer aux jurys d'examens.

Insertion des jeunes

Le Crédit Mutuel de Bretagne s'engage à étudier prioritairement les dossiers de candidature, à des emplois temporaires ou durables, des étudiants de BTS Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client, Banque et Assurance ayant effectué leurs stages de formation au sein du groupe, et ayant donné satisfaction dans l'accomplissement des missions professionnelles qui leur ont été confiées.

4. FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Crédit Mutuel de Bretagne propose de faire découvrir aux enseignants concernés par les BTS les applicatifs dédiés à la Gestion de la Clientèle pour favoriser une meilleure connaissance du milieu professionnel et compléter la formation des enseignants.

MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par l'académie de Rennes et le Crédit Mutuel de Bretagne.

La mise en œuvre de la présente convention pourra donner lieu à des conventions locales entre les Directions Départementales du Crédit Mutuel de Bretagne et les établissements scolaires locaux.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties, se réunit au moins une fois par an. Il assure un rôle d'animation et d'impulsion auprès des partenaires, de suivi et d'évaluation de l'exécution des axes de coopération définis dans la présente convention.

Composition du groupe de pilotage :

Le Recteur et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel confient l'animation et l'exécution de la présente convention académique à un groupe de pilotage composé :

Pour l'académie de Rennes :

- du Délégué Académique aux Enseignements Techniques,
- du Délégué Académique à la Formation Continue,
- du Chef de Service Académique d'Information et d'Orientation,
- de la Déléguée Académique pour la Formation des personnels et l'Innovation,
- de l'Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional - en charge des BTS concernés.

Pour le Crédit Mutuel de Bretagne :

- du responsable du département Formation ou son représentant
- d'un responsable des Ressources Humaines d'une Direction Départementale,
- d'un Conseiller d'Orientation Professionnelle d'une Direction Départementale.

Au moins une fois par an, un bilan des activités est dressé en présence de tous les acteurs et le programme d'activité est élaboré pour l'année suivante.

La présente convention prend effet à la date de la signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Elle peut être dénoncée ou modifiée par un avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Cependant, en cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de quatre mois sera respecté. Toutes actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les étudiants.

Fait à Rennes, le 11 février 2005.

Le Directeur des Ressources Humaines
et de la formation
de la caisse Interfédérale
de Crédit Mutuel,

Dominique ANDRO

Le Recteur de l'académie de Rennes

Marc DEBÈNE